



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°3 DU 14.10.2025

MANDAT 2024-2028 - SAISON 2025 / 2026

PRESIDENT : M. Frédéric CASTEL

PRESENTS : MM. Pascal DALLA POZZA, Raphaël DELANDHUY, Toufik MEZRICHÉ, José PEREIRA

EN VISIO : MM. Oualid BELHADI, Francis CUNY, Thomas DE FARIA, Olivier GOMAS, Yann MEMBRADO, Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDir),

Le Président Frédéric CASTEL ouvre la séance à 18h45.

I / PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

La C.D.A. exprime son soutien à Denis DERENNE face au deuil qui le touche.

La C.D.A. présente ses plus sincères condoléances à Fabien AZIL et à la famille BLANCHOT ainsi qu'au club de l'ES MUNICIPAUX pour le deuil qui les frappe.

La C.D.A. félicite Romain TERRASSON, Abdessamed HARBOULI, Roihim DANIEL, Alexandre GABRIEL et Alice RAYBAUDI, nos candidats ayant validé la première partie de leur candidature ligue et leur souhaite le meilleur pour la partie terrain.

1.2 AUDITIONS

La C.D.A. reçoit ce soir Ismaël MALKI afin de lui remettre l'écusson qu'il aurait dû recevoir au rassemblement du 13.09.

1.3 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°2 de la saison 2025-2026 a été approuvé par messagerie électronique puis publié sur le site du D.A.F.

II / COURIELS RECUS

Le 16.09 Olivier GOMAS sollicite les services informatiques de la ligue afin de pouvoir solutionner des difficultés rencontrées par certains officiels.

Le 24.09 Didier CATTIAUX sollicite le processus en place pour désigner la personne qui arbitre une rencontre lorsqu'il n'y pas d'arbitre officiel désigné.

Le 25.09 Maxence NAPOLITANO met à jour son dossier administratif. Ceci lui permet d'être désignable.

Le 25.09 Matthieu COTTIAS, Président de la Commission du Statut de l'Arbitrage, communique le protocole retenu par le D.A.F. dans le cadre des Journées de l'Arbitrage. Ce protocole est transmis à l'ensemble des arbitres du D.A.F.

Le 26.09 Joël Franck DIKAMA demande à avoir un retour à la suite de son impossibilité d'accéder à son portail des officiels. Il doit attendre la validation de sa licence pour pouvoir accéder à son portail des officiels

Le 26.09 Eric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE DE LUSIGNY, fait connaître un communiqué officiel de son club.

Le 27.09 Renaud BOUGÉ demande la vérification de la F.M.I. de son match du 21.09. La vérification ne fait pas apparaître de dysfonctionnement.

Le 30.09 Emmanuel BEAUCHET, C.T.R., demande la désignation d'un délégué et d'un arbitre officiel sur un match U13 à enjeux. La C.D.A. fera de son mieux en fonction des effectifs disponibles.

Le 30.09 Issam BELHADI dépose des rapports disciplinaires.

Le 30.09 Matthieu CANOT, Secrétaire de l'E.S.N.A., demande confirmation de la non-désignation d'un arbitre sur un match U18. L'absence d'officiel lui est confirmée.

Le 01.10 Yann BARTHAUX VALLÉE communique son nouveau R.I.B. afin de mettre à jour son dossier administratif.

Le 03.10 Ceprayil SAHAN, Président du FC VAR-N, interpelle le D.A.F. à la suite de la désignation d'un arbitre officiel sur un match de son club. Il demande la désignation d'un délégué ou observateur par crainte de partialité de l'officiel.

Le 04.10 Timéo CHEVALIER signale avoir oublié d'inscrire la présence de son observateur sur la F.M.I.

Le 04.10 Francois MOREL se propose pour officier dans les compétitions jeunes.

Le 04.10 Azziz BEKHTI, arbitre club, informe de son absence au rattrapage du 10.10 pour raison familiale.

Le 05.10 Raphaël DELANDHUY, Président de l'U.N.A.F. Aube, informe que l'U.N.A.F. va accompagner les deux jeunes arbitres candidats ligue arrivés dernièrement dans l'Aube sur leur première désignation.

Le 05.10 Ceprayil SAHAN, Président du FC VAR-N, confirme les réserves techniques posées par son club.

Le 05.10 Abdel FEZOUA signale avoir été contraint d'arrêter un match en D2. Il produit les écrits expliquant les circonstances qui ont dicté son choix.

Le 05.10 David LOBREAU fait remonter les conditions d'accueil lors un match de D1.

Le 06.10 Francis CUNY met en copie la C.D.A. de son rapport circonstancié à la suite du déroulé de son match de R2.

Le 06.10 Éric RAYBAUDI, arbitre club, met en copie la C.D.A. de l'envoi d'un rapport circonstancié à la suite de l'absence de l'arbitre désigné.

Le 06.10 Norbert THOUVENIN, José MAMBI et Aurélien LECHIEN rédigent des rapports disciplinaires à la suite de leur match réciproque.

Le 06.10 Yves GIRARDOT, Président de la JS VAUDOISE, exprime son étonnement et incompréhension en lien avec l'attitude d'un arbitre officiel. La C.D.A. prend acte de cet écrit et sollicitera l'arbitre concerné pour obtenir son point de vue sur ce dossier.

Le 06.10 Yacine DIFALLAH se propose pour intervenir durant la F.I.A. 2 de la saison.

Le 07.10 Nassim YAKINE obtient les informations nécessaires à la mise en place de son projet de reprendre l'arbitrage.

Le 07.10 Matthieu COTTIAS demande qui de l'A.A. 1 ou A.A. 2 doit prendre le centre lorsque le central n'est plus en état, si les deux A.A. sont des permanents.

Le 07.10 Aurélien PRIEUR met en copie la C.D.A. de l'envoi d'un rapport circonstancié à la suite d'un match de R3.

Le 07.10 Frédéric MANJARD, arbitre club du RICEYS SPORT, dépose une demande d'arbitre officiel pour le 02.11 que la C.D.A. essaiera de satisfaire en fonction des moyens disponibles à cette date.

Le 07.10 David DESPRET et Steven QUERE rédigent un rapport disciplinaire ou circonstancié.

Le 07.10 Rachid CHANDOURI se déclare intéressé par la journée de recyclage des formateurs F.I.A. Bien que sa réponse soit hors délai, son nom est proposé à Matthieu LOMBARD notre C.T.A. Rachid se propose pour intervenir durant la FIA 2 de la saison en cours.

Le 09.10 Christophe LEROUX, arbitre club, signale son absence au ratrappage du 10.10 pour raison de santé.

Le 09.10 Nolan LEGERE demande à tourner en adultes. La C.D.A. va organiser une observation en catégorie adulte avant de statuer sur sa demande.

Le 10.10 Christelle MORAIS, Secrétaire de la JS VAUDOISE, dépose une demande d'arbitre et de délégué pour le 12.10 que la C.D.A. essaiera de satisfaire en fonction des moyens disponibles.

Le 10.10 Redouane SGHIR communique son nouveau R.I.B. pour la mise à jour de son dossier.

Le 10.10 Lhaoiri EL IDRISI signale son absence au ratrappage du jour.

Le 10.10 Aurélien PRIEUR à la suite d'un changement d'un emploi du temps se met à la disposition de la C.D.A.

Le 10.10 Cyril THOMASSIN demande si un dispositif d'aide existe au sein du D.A.F. pour le soutenir face aux frais qu'il doit assumer pour remise en état de son véhicule endommagé dans le cadre d'une de ses désignations.

Le 10.10 Pascal BOTT, arbitre club, informe de son absence au ratrappage du soir.

Le 10.10 Majhoub NAJLAOUI demande à redevenir arbitre central. La C.D.A. valide sa demande et l'intègre en D3.

Le 11.10 Aurélien PRIEUR constate une erreur sur la F.M.I. de son match du jour pour lequel il produit un rapport disciplinaire.

Le 11.10 Shirley GARRICK, Secrétaire du FC CHARMONT, dépose deux demandes arbitres que la C.D.A. essaiera de satisfaire en fonction des moyens disponibles.

Le 13.10 Aurélien LECHIEN et Alice RAYBAUDI mettent en copie la C.D.A. de leur envoi de rapport disciplinaire.

Le 13.10 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE DE LUSIGNY, relate des soucis de tablette avec l'impossibilité de clôturer la F.M.I. sur un match U13.

Le 13.10 Ryan MAURIN demande comment procéder pour déposer son dossier médical. Il lui est conseillé de le déposer en main propre au D.A.F. afin d'être sûr qu'il soit complet.

Le 13.10 Héloïse CEZARD DAUPHIN, Secrétaire de l'AS MARIGNY ST MARTIN sollicite la désignation d'un arbitre sur une rencontre féminine dont la date est fixée au 23.11 que la C.D.A. essaiera de satisfaire en fonction des moyens disponibles à cette date.

Le 14.10 Marouane EL MOKRETAR dépose deux rapports à la suite de son match du 12.10.

Le 14.10 Renaud BOUGÉ demande des explications en lien avec un versement reçu. Cédric BOUGÉ lui fait une réponse.

Le 14.10 Abdel FEZOUA rédige un rapport disciplinaire.

Le 14.10 l'AMICALE DE ST GERMAIN demande si une autre date de rattrapage est prévue autre que celle du 10.10.25 pour les arbitres clubs absents au rassemblement de septembre. Hélas, les arbitres clubs absents au rassemblement puis à la date de rattrapage doivent, s'ils souhaitent garder le statut d'arbitres clubs, refaire la formation prévue le 15.11.25

Le 14.10 Renaud BOUGÉ échange avec Olivier GOMAS afin de résoudre un souci informatique.

Le 25.10 Gérard JARRY, Président de l'ASLO, signale l'absence d'une équipe et d'un arbitre désigné sur un match U13.

Le 26.10 Jean FRAUMENS dépose un rapport disciplinaire.

Le 27.10 Nolan LEGERE met en copie la C.D.A. de l'envoi de rapport disciplinaire.

Le 27.10 Boaventura DIAS signale avoir commis une erreur de manipulation sur sa F.M.I. sur l'aspect sanctions et demande un correctif.

III / INFORMATIONS

1 / DISTRICT / CDA

1.1 DISTRICT

Le 24.09 Cédric BOUGÉ relève un point sur le PV 2 de la C.D.A. nécessitant une validation du CoDir pour être mené à bien. La C.D.A. travaille ce projet avant présentation au CoDir.

Le 26.09 Cédric BOUGÉ réalise la réservation des installations destinées à la formation arbitres clubs fixée au 15.11.2025. Une communication via les différents supports du D.A.F. sera faite auprès des clubs.

Il sollicite ce même jour un complément d'informations à un arbitre à la suite du déroulé d'un match de D1. Le nécessaire est fait par l'arbitre intéressé le 29.09.

Le 02.10 Cédric BOUGÉ demande copie de son dépôt de plainte à Lhaoiri EL IDRISI à la suite de son match de D2.

Le 04.10 Philippe PAULET, Président du D.A.F. informe que le prochain C.T.D.A. est recruté et prendra ses fonctions prochainement. La C.D.A. se fera un plaisir de recevoir Damien CHASRANG afin de voir comment travailler ensemble dans l'intérêt de l'arbitrage.

Le 06.10 Cédric BOUGÉ informe avoir remis l'écusson du D.A.F. au jeune Romain TERRASSON, candidat ligue en provenance de Bordeaux.

Le 08.10 Cédric BOUGÉ relance plusieurs arbitres afin d'obtenir les écrits en attente par les commissions du D.A.F. Il rappelle à l'un d'eux l'adresse mail à utiliser.

Le 09.10 le D.A.F. envoie une note, à l'ensemble des clubs, délégués et arbitres, relative aux bugs à répétition constatés sur les F.M.I. Il convient de prendre en photo la F.M.I avant le coup d'envoi et de la conserver jusqu'au mardi 18h dans l'hypothèse d'un nouveau bug et d'une éventuelle sollicitation des commissions du D.A.F.

Le 10.10 les élus et les membres de commissions du D.A.F sont invités à participer à l'opération **OCTOBRE ROSE** organisée à l'occasion du match ESTAC vs BASTIA du 17.10 par la Commission Mixité.

Le 27.10 Cédric BOUGÉ demande des explications de sanctions disciplinaires à un arbitre à la suite d'un match de D2.

1.2 CDA

Le 30.09 Frédéric CASTEL, Président de la C.D.A., transmet à Matthieu LOMBARD, CTA, les listes des candidats au recyclage de formateurs de niveau 1 ainsi que la liste des candidats au niveau 2.

Le 01.10 La C.D.A. envoie à l'ensemble des arbitres une note de Philippe PAULET, Président du D.A.F., relative à l'utilisation de la carte d'ayant droit pour les matchs de l'E.S.T.A.C.

La C.D.A. est saisie d'une réserve technique à la suite du match du 05.10 opposant BAROVILLE vs FC VAR-N en D3 poule C. Au regard des éléments portés à sa connaissance, la C.D.A. constate :

- L'absence de rapport de l'arbitre officiel,
- L'absence de précision sur la F.M.I. en lien avec une faute arbitrale susceptible de faire l'objet d'une réserve technique
- La réception d'un mail non signé le 05.10.2025 à 19h27 développant des éléments ne relevant pas d'une faute technique

Face aux éléments portés à sa connaissance, la C.D.A. décide que la réserve technique posée par mail n'est pas recevable ni dans sa forme ni sur le fond.

Le 02.10 la C.D.A. réclame des explications à un arbitre à la suite de sa présence sur une F.M.I. Au regard des explications fournies, la C.D.A. classe ce dossier.

Le 07.10, la C.D.A. a organisé une séance de travail en visio à la suite des nombreuses incivilités constatées sur les terrains durant le week-end précédent, nécessitant une réaction rapide et collective.

Points abordés :

1. Échanges avec l'U.N.A.F. :

Un échange a eu lieu avec l'U.N.A.F., qui s'est déclarée extrêmement attentive à la situation. L'organisation envisage même la possibilité d'un préavis de grève de l'arbitrage sur un ou plusieurs week-ends. Bien que cette prérogative ne relève pas de la C.D.A., cette dernière exprime son soutien total aux collègues qui décideraient de marquer le coup par ce moyen d'action.

2. Mise en place de GoPro sur les matchs sensibles :

La CDA travaille, en attendant des directives et instructions de la FFF, sur la possibilité d'utiliser des caméras GoPro, notamment sur les rencontres identifiées comme présentant des risques, à l'image de ce que testent déjà plusieurs autres territoires.

3. Position et vigilance de la C.D.A. :

La C.D.A. réaffirme sa grande vigilance face aux excès observés sur et autour des terrains. Elle condamne fermement tout geste ou propos contraire aux valeurs essentielles de respect, de fair-play et de vivre-ensemble. Les membres de la C.D.A. restent mobilisés pour accompagner les arbitres, prévenir les comportements inacceptables et proposer des solutions concrètes pour renforcer la sécurité et la sérénité sur les terrains

Le 09.10 la C.D.A. est informée du taux de participation à la 4^{ème} Coupe de France des arbitres. Alors que les arbitres peuvent s'inscrire jusqu'au 15.10, le taux de participation pour la Ligue du Grand Est est de 31.1% soit 747/2403.

Le 09.10 Francis CUNY propose un projet pour le rassemblement d'hiver. La C.D.A. valide cette ébauche de programme avant présentation au CoDir.

La C.D.A. va questionner la C.R.A. sur la mise en pratique du carton blanc et notamment au sujet de la durée effective de la sanction mais aussi pour la situation d'un jeune candidat ligue.

La C.D.A. à l'unanimité décide de repêcher un arbitre club ayant obtenu la note de 9.33 au rattrapage du rassemblement des arbitres du D.A.F.

La C.D.A. va revoir son R.I. (article 35) afin que les arbitres clubs gardent leur statut jusqu'à la date du recyclage annuel et non plus jusqu'à la fin de saison en cours.

La C.D.A. est régulièrement informée des divers changements de programmation des compétitions gérées par le D.A.F. ainsi que des éventuelles sanctions prises à l'encontre d'un arbitre.

IV / DESIGNATIONS

Au 13.10.2025 nous avons 102 demandes de licences avec 87 arbitres désignables : 49 adultes, 21 jeunes, 17 ligues.

4.1 ADULTES

Le 25.09 Patrick MARIVAL produit un CM d'indisponibilité. Il annonce que sa dernière blessure le conduit à mettre un terme avec regret à ses fonctions d'arbitre. La C.D.A. lui exprime ses plus sincères remerciements pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage et lui souhaite une pleine réussite dans ses nouveaux projets.

Le 30.09 Nolan LEGERE se met à disposition pour doubler durant les congés scolaires.

Le 01.10 Abdellah OUJBOUR demande comment procéder pour faire suivre son dossier d'arbitre à la suite de son déménagement dans la Moselle. José PEREIRA lui donne les informations utiles.

José PEREIRA informe qu'un arbitre absent à désignation le 05.10.25 n'a toujours pas fourni de justificatif. L'arbitre concerné sera relancé une dernière fois afin d'obtenir le justificatif en attente.

4.2 JEUNES

Le 28.09 Issam BELHADI demande le retrait de sa désignation du 04.10 pour raison familiale.

Le 07.10 Raphaël DELANDHUY demande le retrait d'une désignation pour raison professionnelle.

Le 08.10 Thierry RAYBAUDI constate qu'un report de match vient créer un doublon sur la nouvelle date choisie.

Le 25.10 Julian CARTIER informe de son absence à désignation pour raison de santé.

Le 26.10 Nolan LEGERE demande le retrait d'une désignation en compétitions jeunes car observé en catégorie adultes.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 24.09 Olivier GOMAS propose une liste d'arbitres ayant été repérés avec un potentiel intéressant et susceptibles d'intégrer la filière promotionnelle après une première observation en début de saison.

Le 27.09 Yann MEMBRADO demande à faire valider un nouvel observateur / tuteur par le CoDir.

Le 29.09 Cyril THOMASSIN signale avoir observé un jeune arbitre présentant un potentiel intéressant.

Pascal DALLA POZZA informe le 03.10 de la tenue d'une réunion visant l'organisation d'un championnat Futsal à laquelle certains arbitres ont assisté, intéressés par cet événement.

Le 05.10 Olivier GOMAS fournit à Abdel FEZOUA le formulaire vierge pour les observations/tutorats.

Le 05.10 José PEREIRA demande à pouvoir positionner des observateurs et observateurs adjoints sur la R3 et les coupes départementales. Le nécessaire est fait le 06.10.

Le 06.10 Cyril THOMASSIN signale avoir une observation de prévue avec un observateur l'ayant déjà observé cette saison. Pascal DALLA POZZA corrige cette erreur.

En adultes, les observations se font à un bon rythme. La plupart des arbitres a été vu une fois. En ce qui concerne les JAD, il reste 2 observations à réaliser.

V / ETDA

5.1 FORMATION CONTINUE

La C.D.A. proposera une invitation lors d'une prochaine réunion au nouveau C.T.D.A. afin de déterminer le cadre de sa collaboration avec la commission.

5.2 POLE ENTRAINEMENT

Le groupe, bien que réduit, travaille bien et reste ouvert à ceux désireux de travailler leur physique.

5.3 FIA

Le 07.10 Salim SAHLI, Secrétaire de l' AS Pont st Marie, demande confirmation de la présence d'un candidat à la prochaine F.I.A. Le candidat en question doit terminer son inscription administrative avant de valider sa présence. Le nécessaire est fait le 10.10.

La validation du devis permettant l'utilisation d'un terrain en herbe pour la prochaine F.I.A. 1 de la saison est faite le 10.10.

Le 14.10 Cédric BOUGÉ sollicite le centre sportif afin d'obtenir les installations nécessaires à la réalisation de la F.I.A. 2 de janvier / février 2026.

5.4 PROMOTIONNEL

Thierry RAYBAUDI va pouvoir commencer ses observations début novembre.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Pascal DALLA POZZA informe de la tenue d'une réunion fixée au 15.10.25 en lien avec le projet d'une compétition futsal.

Raphaël DELANDHUY revient sur le séminaire de l'U.N.A.F., qui a eu lieu à Vichy, auquel il a assisté en sa qualité de Président de l'U.N.A.F. 10.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la C.D.A., Frédéric CASTEL, lève la séance à 21H10.

La prochaine réunion de la C.D.A. est fixée au 12.11.2025 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,

M. Frédéric CASTEL

Le Secrétaire,

M. José PEREIRA

Les décisions de la ***Commission Départementale de l'Arbitrage*** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)